

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'Annecy

COMMUNE DE MASSINGY

COMPTE-RENDU
Séance Conseil Municipal
du 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Massingy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BLOCMAN.

Date de convocation : 4 juin 2021

Présents :

M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire ;

Mmes BUTTIN Océane, CHATELLIER Anne-Sophie, DURAND Françoise,
GENOUX Gilberte, LEPREVOST Audrey, OCHALEK Christelle (démission),
MM BUTTIN Alexis, CORDIER Laurent, FRITSCH Sébastien, GRILLET Anthony,
MAIRE James, PERRIER Alain, TIOULONG Félélicé

Absent excusé : M JOURNET Thibaut

M Sébastien FRITSCH a été élu secrétaire de séance

N° DEL 16/2021

9.1 Autres domaines de compétences

OBJET : INSTALLATION CLASSEE SARL SIMOND ENERGIE A BLOYE

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers présents du courrier de M. le Préfet, concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement de la SARL SIMOND ENERGIE à BLOYE.

La SARL SIMOND ENERGIE exploite déjà une unité de méthanisation agricole mise en service en juillet 2018 sous le régime ICPE de la déclaration. La SARL est liée au GAEC de Conzier (emplacement géographique contigu) dont provient la majeure partie des biodéchets traités sur le site.

Aujourd'hui, les exploitants souhaitent diversifier la nature des matières à digérer, en intégrant notamment des rebuts de fromage (Entremont) et des boues d'usine agroalimentaire (eaux de lavage d'usine de fabrication de céréales Nestlé). L'objectif est de relocaliser les intrants traités afin de limiter le transport pour l'approvisionnement du méthaniseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DONNE un avis sur l'installation précitée :

POUR **3 voix**

CONTRE **5 voix**

ABSTENTION **5 voix**

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance.